



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 01 - IDENTIFICATION

| | |
|---|---|
| Identification du produit | STANDARD DE CONDUCTIVITÉ (1413 µmhos/cm) |
| Autre identification (Nom chimique, Nom commercial, Synonymes) | - |
| Code du produit | SC-1413 |
| Formule chimique | Mélange |
| Masse molaire | |
| Usage recommandé et restrictions d'utilisation | Pour usage en laboratoire, scolaire, commercial ou industriel. Ne pas utiliser à des fins médicales ou domestiques. |
| Fournisseur | LABORATOIRE MAT 610, rue Adanac Québec Québec G1C 7B7 418-660-8666 Lun-ven 8h-16h www.labmat.com labmat@labmat.com |
| Téléphone urgence | 418-660-8666 Lun-ven 8h-16h CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060 |
| Date FDS préparée | 2026-06-30 |

SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

| | |
|---------------------------------|--|
| Classification SIMDUT | - Non réglementé selon le SIMDUT |
| Mentions de danger (H) | - N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au SIMDUT Canada |
| Conseils de prudence (P) | - L'utilisation de ce produit ne présente pas de risque particulier. Cependant, les précautions usuelles de sécurité en laboratoire tel que le port de gants, vêtements et lunettes de protection doivent être respectées. |
| Autres dangers | NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême) Santé 0 Inflammabilité 0 Réactivité 0 Spécial |

SECTION 03 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Composant | No. CAS | % Poids |
|-----------------------|-----------|---------|
| Chlorure de potassium | 7447-40-7 | <0.1 % |

SECTION 04 - PREMIERS SOINS

| | |
|--|---|
| Si contact avec yeux | Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Si contact avec peau | Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Si inhalé | Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin. |
| Si avalé | Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin. |
| Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés) | Lorsqu'il est concentré, une forte exposition au produit provoque les principaux symptômes suivants: Irritation cutanée, oculaire et du système respiratoire. Par ingestion: Nausée et vomissements. Douleurs abdominales. Diarrhée. Dommages au système digestif. Vertiges. Dépression du système nerveux central. Troubles cardio-vasculaires. Réf. section 11. |
| Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire | Traiter en fonction des symptômes. Montrer cette fiche au médecin traitant. |

SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

| | |
|--|--|
| Agents extincteurs appropriés | Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone. |
| Agents extincteurs inappropriés | Sans objet. |
| Produits de combustion | Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes de potassium. Chlorure d'hydrogène gazeux. |
| Dangers spécifiques du produit dangereux | Lorsqu'il est concentré, le produit réagit selon les caractéristiques suivantes: Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10). |
| Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour pompiers | Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome. |

SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

| | |
|--|---|
| Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence | Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat (référence section 8 pour équipements de protection à utiliser). Assurer une bonne aération des lieux. Utiliser une protection respiratoire à cartouche NIOSH au besoin ou en cas de déversement plus important. |
| Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage | Absorber le produit avec du sable ou de la vermiculite. Diluer les résidus avec de l'eau, nettoyer et rincer. Disposer des résidus de la même façon que les déchets domestiques. Pour les grandes quantités, contacter une firme spécialisée en élimination des déchets. |

SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

| | |
|---|---|
| Conditions d'entreposage | Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'eau, de l'humidité et des produits incompatibles (réf. section 10). |
| Méthode et équipement de manutention | Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Porter l'équipement de protection individuel (réf. section 8) lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Appliquer les règles habituelles d'hygiène standards: Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger ou boire durant l'utilisation. |

SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

| Composants | No.-CAS | Paramètres de contrôle | Valeur | Base |
|-----------------------|-----------|--|---------------------|---|
| Chlorure de potassium | 7447-40-7 | Aucune limite d'exposition occupationnelles établies par les responsables de la réglementation spécifiques à la région | | Canada: Alberta, Ontario, Colombie-Britannique. |
| | | VEMP | 10mg/m ³ | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |

Origine des données

CNESST Alberta OELs. Worksafebc.com Ontario Regulation 833.

Respiratoire

Si les niveaux admissibles sont dépassés, utilisez une protection respiratoire à cartouche NIOSH, ou un respirateur avec alimentation d'air.

Gants

Manipuler avec des gants de protection. Matériel suggéré: Nitrile. Butyle. Neoprène. Le type, l'épaisseur et la longueur du gant doivent être choisis en fonction de l'utilisation, de la concentration du produit, ainsi que de la durée d'utilisation. Remplacer régulièrement les gants pour une meilleure protection.

Yeux

Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.

Chaussures

Utiliser des chaussures de sécurité.

Vêtements

Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.

Contrôle d'ingénierie

Ventilation adéquate ou une hotte. Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|---|--|
| État physique | Liquide |
| Couleur | Incolore |
| Odeur | Inodore |
| Seuil d'odeur | Donnée non disponible |
| Point de fusion et congélation | Donnée non disponible |
| Point d'ébullition | Donnée non disponible |
| Inflammabilité | Non |
| Limites inférieures d'explosivité ou d'inflammabilité | Donnée non disponible |
| Limites supérieures d'explosivité ou d'inflammabilité | Donnée non disponible |
| Point d'éclair | Donnée non disponible |
| Température d'auto-inflammation | Donnée non disponible |
| Température de décomposition | Donnée non disponible |
| pH | 6,4 solution @ 1%; 7,3, solution @ 10% KCl |
| Viscosité cinématique | Donnée non disponible |
| Solubilité | H ₂ O: 344,00 g/l à 20 °C (KCl) |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique) | Donnée non disponible |
| Pression de vapeur | Donnée non disponible |
| Masse volumique et densité relative | Donnée non disponible |
| Densité de vapeur relative | Donnée non disponible |
| Caractéristiques des particules | Not applicable |

SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|-------------------------------------|--|
| Réactivité | Peut réagir violemment avec les substances incompatibles. |
| Stabilité chimique | Stable dans les conditions de stockage recommandées. |
| Risque de réactions dangereuses | Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles. |
| Conditions à éviter | Éviter le contact avec les matières incompatibles et les températures extrêmes. |
| Matériaux incompatibles | Lorsqu'il est pur, le produit réagit avec les produits suivants: Acides forts. Oxydants forts. Violente réaction avec: Trifluorure de brome. Acide sulfurique concentré. |
| Produits de décomposition dangereux | Chlorure d'hydrogène gazeux. Oxydes de potassium. |

SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

STANDARD DE CONDUCTIVITÉ (1413 MMHOS/CM)

Premières voies d'absorption Ingestion.

Effets / symptômes de l'exposition aigüe : Par voie d'exposition ci-dessous.

- **Yeux** Irritation. Peut provoquer: Inflammation de la conjonctive. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
- **Peau** Irritation. Dermatite. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
- **Respiration** Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.
- **Ingestion** Irritation des muqueuses. Désordres gastro-intestinaux. Perturbation du rythme cardiaque. À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

Effets / symptômes de l'exposition chronique Hyperkaliémie (excès de potassium dans le plasma sanguin). À notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

DL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée) ETA Mélange (Estimation de la toxicité aigüe) : DL50 Oral - Rat - >5000mg/kg. DL50 Cutané - Donnée non-disponible.

CL50 (spécifier l'espèce et voied'entrée) ETA Mélange (Estimation de la toxicité aigüe) : CL50 Inhalation - Donnée non-disponible.

CHLORURE DE POTASSIUM

Premières voies d'absorption Ingestion.

Effets / symptômes de l'exposition aigüe : Par voie d'exposition ci-dessous.

- **Yeux** Irritation. Peut provoquer: Inflammation de la conjonctive.
- **Peau** Irritation. Dermatite.
- **Respiration** Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Troubles nerveux. Toux. Dyspnée. Maux de tête. Vertiges. Nausées et vomissements.
- **Ingestion** Irritation des muqueuses. Désordres gastro-intestinaux. Troubles sanguins. Fatigue. Convulsions. Dommage au système nerveux central. Perturbation du rythme cardiaque.

Effets / symptômes de l'exposition chronique Sensation de brûlure. Conjonctivite. Troubles du système nerveux. Toux. Dyspnée. Fatigue. Vertiges. Nausées et vomissements. Hyperkaliémie (excès de potassium dans le plasma sanguin).

DL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée) DL50 Oral - Rat - 2600 mg/kg. DL50 Cutané - Donnée non-disponible.

CL50 (spécifier l'espèce et voied'entrée) CL50 Inhalation - Donnée non-disponible.

SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

STANDARD DE CONDUCTIVITÉ (1413 MMHOS/CM)

| | |
|------------------------------|------------------------|
| Écotoxicité | Donnée non-disponible. |
| Persistance et dégradation | Donnée non-disponible. |
| Potentiel de bioaccumulation | Donnée non-disponible. |
| Mobilité dans le sol | Donnée non-disponible. |
| Autre effets nocifs | Donnée non-disponible. |

CHLORURE DE POTASSIUM

| | |
|------------------------------|---|
| Écotoxicité | Toxicité pour les poissons: CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 880 mg/l - 96 h. Mortalité NOEC - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 500 mg/l - 7d. Mortalité LOEC - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 1000 mg/l - 7d. |
| Persistance et dégradation | Donnée non-disponible. |
| Potentiel de bioaccumulation | Donnée non-disponible. |
| Mobilité dans le sol | Donnée non-disponible. |
| Autre effets nocifs | Éviter le rejet dans l'environnement. |

SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

| | |
|----------------------------|--|
| Mesures pour l'élimination | Éliminer comme un déchet domestique. Pour les grandes quantités, contacter une firme spécialisée en élimination des déchets. |
| Emballage contaminé | Éliminer comme produit non utilisé. |

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | |
|----------------------------|-----|
| Numéro UN | N/R |
| Appellation réglementaire | |
| Classification du TMD | |
| Groupe d'emballage | |
| Indice de quantité limitée | |
| Indice PIU | |
| Dispositions particulières | |

SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

| | |
|---------------|----------------------------------|
| SIMDUT CANADA | - Non réglementé selon le SIMDUT |
|---------------|----------------------------------|

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Légende des abréviations et acronymes:

CNESST: Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail

NIH: National institute of health (U.S. National Library of Medicine)

ECHA: Agence Européenne de Chimie

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

VECD: Valeur d'exposition courte durée

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

CMRG : Chemical Manufacturer's Recommended Guidelines

OSHA : United States Department of Labor - Occupational Safety and Health Administration

TLV : Threshold limit value

TWA: Time-Weighted-Average

STEL: Short Term Exposure Limit

CEIL: Ceiling

RSST: Règlement sur la santé et sécurité au travail (Québec)

INRS: l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (France)

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

DERNIÈRE MISE À JOUR : 2026-06-30